Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260713-D_2026_77-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de Brielles**

# EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13/07/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 14<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 20/07/2026
Et
Publication ou notification du : 20/07/2026

L'an 2026, le 13 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/07/2026.

**Présents** : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, HEULOT Françoise, HUREL Justine, RACAPÉ Mélissa, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

**Excusée :** GUAIS Angélique

**Excusées ayant donné procuration :** Mmes : MARGOTTIN Anna à Mme HEULOT Françoise, VANDESTICK Camille à M. QUINIO Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOUY Pierre

## 2026-77 – Rapport d'activités 2025 - Vitré Communauté

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel de l'année 2025 retraçant l'action de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2025 de la communauté d'agglomération Vitré Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 16 juillet 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

Le Secrétaire de Séance,
Pierre BOUY

MAIRIE de BRIELLES 35370